



Mise sous curatelle ? si la personne n'est pas consentante ?

Par **bullee**, le **14/10/2009** à **18:11**

Bonjour,

L'un de mes parents a un train de vie plus important que ses revenus le permettre. Je m'inquiète de me trouver rapidement face à une situation où il me faudrait moi même, en tant qu'enfant, subvenir à ses besoins. Aussi j'aimerais demander une mise sous curatelle, tout en sachant que ma mère ne sera probablement pas d'accord (puisque cela la remettrait à un train de vie inférieur, mais cohérent avec sa trésorerie).

Merci de votre aide, quant aux solutions et aux démarches

Cordialement